



Campagne de financement 2023

Valorisation de l'engagement des étudiantes, des étudiants et des personnels dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

1. Contexte

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a annoncé le 15 octobre 2021 le déploiement d'un [Plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche 2021-2025](#). Composé de 21 mesures élaborées collectivement avec les acteurs et les actrices du domaine (conférences d'établissement, associations et organisations étudiantes, associations nationales spécialisées, ministère de la Justice, etc.), ce plan marque, par sa densité et son ambition, **une nouvelle étape dans les politiques publiques de lutte contre les violences sexistes et sexuelles**.

La présente campagne de financement s'inscrit ainsi dans le quatrième axe du plan, soit la valorisation de l'engagement des étudiantes, des étudiants et des personnels dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Une première édition de cette campagne a eu lieu en 2022. Celle-ci a rencontré un franc succès, avec plus d'une quarantaine d'associations candidates. Le comité de sélection a finalement retenu **35 projets, pour un montant global de subventions de près de 350 000 euros**. Certaines thématiques fortes ont particulièrement émergé, telles que la formation et la sensibilisation des responsables associatifs ou encore la prévention des risques lors des événements festifs. Le succès de cette première édition reflète l'engagement des étudiantes, des étudiants et des personnels sur ces sujets. Les résultats sont consultables via le lien suivant : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-10/dossier-de-presse---un-an-du-plan-national-de-lutte-contre-les-vss-24568_0.pdf

2. Objet et périmètre de la campagne de financement

Cette campagne de financement s'adresse exclusivement aux **associations loi 1901 et 1907**, et plus précisément aux associations étudiantes et organisations représentatives étudiantes, aux associations ayant pour objet la communauté étudiante et aux associations de personnels. Le ministère encourage vivement les associations de personnels à déposer des projets dans le cadre de cette campagne.

Le projet déposé doit porter sur la thématique de **la lutte contre les violences sexistes et sexuelles**. Ainsi, le projet déposé peut porter sur des actions de formation et de sensibilisation de la communauté étudiante aux VSS, des actions de communication sur l'existence du dispositif de signalement des actes de violences et de discrimination, l'organisation d'événements autour de la lutte contre les VSS, etc.

Néanmoins, le comité de sélection portera également une attention particulière aux projets relatifs à **l'égalité professionnelle et à la mixité des filières**, dans une vision transversale des questions d'égalité. Ainsi, le projet déposé peut également porter sur des actions de formation et/ou de sensibilisation à la lutte contre les stéréotypes, des actions de promotion des filières scientifiques à destination des élèves de collèges/lycées, l'organisation de colloques ou d'événements sur le sujet, des actions de mentorat, etc.

Chaque association candidate ne peut déposer **qu'un seul projet**. Néanmoins, ce projet peut comporter plusieurs volets.

Concernant le montant de la subvention, le projet déposé devra respecter **un seuil de subvention minimum requis**, à savoir **5 000 €**. Il n'y a pas de seuil de subvention maximal.

Enfin, les associations étudiantes ou de personnels domiciliées dans des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont invitées à informer leur établissement de leur participation à la campagne de financement, notamment pour garantir leur soutien au moment de la mise en œuvre du projet.

3. Modalités d'examen et de sélection des projets

Un **comité de sélection**, piloté par les services de la DGESIP et le service commun DGESIP-DGRI du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, examinera les dossiers selon les critères présentés ci-dessous.

Le projet déposé sera évalué sur **la qualité de son contenu**, notamment en termes de :

- **Périmètre** : adéquation avec l'une ou plusieurs des deux thématiques citées ci-dessus ; adéquation avec les publics cibles de la campagne de financement ;
- **Cohérence** : adéquation du projet avec les besoins identifiés en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et de promotion de l'égalité dans l'enseignement supérieur et la recherche ; cohérence entre le projet, le public visé et les effets escomptés ; cohérence avec les dispositifs déjà existants dans l'enseignement supérieur et la recherche (dispositifs de signalement, etc.) ;
- **Clarté** : description claire et détaillée des objectifs, du périmètre et des modalités de mise en œuvre du projet.

Le projet déposé sera évalué sur **sa solidité**, notamment en termes de :

- **Qualité opérationnelle** : acteurs et actrices impliqués dans le projet ; nombre de bénéficiaires ; méthodologie ; partenariats éventuels ;
- **Suivi de la mise en œuvre du projet** : définition d'objectifs assortis d'indicateurs mesurables et atteignables ; calendrier prévisionnel de la mise en œuvre du projet ;
- **Soutenabilité financière** : description détaillée du budget du projet ; adéquation entre les moyens envisagés et le projet prévu ; éventuels cofinancements.

Afin de départager les projets proposés, **certains aspects seront particulièrement valorisés** par le comité de sélection, tels que :

- **Les partenariats** avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, avec des collectivités territoriales ou avec d'autres associations locales et nationales ;
- **Les initiatives pairs-à-pairs**, par exemple les projets faits par des étudiantes et étudiants, pour des étudiantes et étudiants, idem pour les personnels ;
- **La dimension transversale du projet** déposé en matière de thématiques abordées (imbrication des inégalités ou discriminations : origine sociale, genre, orientation sexuelle et/ou identité de genre...).

4. Communication et informations complémentaires

Les projets soutenus seront valorisés dans le cadre du [Plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche 2021-2025](#).

Les associations porteuses de projets s'engagent à valoriser le soutien du ministère dans toutes les actions de communication portant sur le projet concerné, notamment en apposant le logo du ministère sur les supports correspondants.

Un rapport d'activités et d'utilisation des crédits sera demandé à l'issue de la mise en œuvre des projets.

5. Calendrier

- Lancement de la campagne de financement : lundi 20 mars 2023
- Clôture des dépôts de dossiers : **mardi 9 mai 2023**
- Publication des résultats : avant l'été 2023
- Versement des subventions aux associations lauréates : à compter de septembre 2023

6. Composition et dépôt du dossier

Le dossier de candidature est à déposer sur la plateforme [Le Compte Asso](#).

- **Etape 1** : Créez votre compte sur la plateforme.
- **Etape 2** : Une fois votre compte créé, intégrez votre association à partir de son n° RNA ou n° Siren. Assurez-vous que les informations administratives sont à jour dans la base du greffe des associations (RNA) et dans le répertoire Sirene (INSEE).
- **Etape 3** : Pour saisir la demande de subvention, cliquez depuis l'accueil sur le bouton « Demander une subvention » puis recherchez le numéro d'identification de la campagne, à savoir le **2989**.
- **Etape 4** : Remplissez la totalité des onglets du formulaire et déposez toutes les pièces justificatives demandées. Merci de veiller à la conformité des pièces déposées (RIB au nom de l'association, etc.). Vous pouvez remplir ces onglets en plusieurs fois, en enregistrant au fur et à mesure votre dossier.
- **Etape 5** : Une fois tous les onglets remplis, n'oubliez pas de transmettre votre demande. Votre dossier est alors transmis au service instructeur pour évaluation.

Pour toute question sur le dossier de candidature, n'hésitez pas à nous solliciter via les contacts suivants : maeva.tisserand@enseignementsup.gouv.fr et julie.guerreiro@enseignementsup.gouv.fr.